

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2014

L'an deux mille quatorze, le 13 février à 20h45 le Conseil Municipal de la Commune de Forges-les-Bains, régulièrement convoqué le 7 février 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LESTIEN, Maire.

**Présents :** M. BOUCHON, M. GOWIE, Mme CHABRIER Claire, M. VYNCKE, Mme CHABRIER Marie, M. AUDONNEAU, M. ENJARY, Mme GAMBART, M. DESSAUX, Mme PETRUZZELLA, Mme JULLIEN, M. CHAMBRE, M. ETIENNE, Mme DESMEDT.

**Absents :** Mme DAUMAIN, M. PAJAK (pouvoir donné à M. VYNCKE), M. ROUGELOT (pouvoir donné à M. AUDONNEAU), Mme DEZARD (pouvoir donné à M. CHAMBRE), Mme OVERZEE, Mme ROUFFIGNAC (pouvoir donné à M. DESSAUX), Mme GHEERBRANT, M. YENGO, Mme BOURDARIAS, M. DESHAYES, M. MARI, M. JAUNEAU.

Monsieur LESTIEN ouvre la séance à 20h55.

**Secrétaire de séance :** Madame Marie CHABRIER.

## COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

☞ **Décision 01 – 2014** du 20 janvier 2014 acceptant l'avenant n° 2 de l'entreprise DUBOCQ – 1 rue du CD8 – 91770 Saint Vrain pour la restauration de l'église Notre Dame de l'Assomption de la Vierge en vue d'accepter des modifications de prestations, comme suit : restauration du mur sous porche côté poste pour un montant de 10 023,00 € HT, soit 11 987,51 € TTC.

☞ **Décision 02 – 2014** du 31 janvier 2014 acceptant la proposition de la société ATTLA SYSTEME – 9 rue des Cerisiers – 91090 Evry en vue d'effectuer des travaux de réfection de la toiture du bâtiment des Thermes pour un montant de 5 345,26 € HT, soit 6 414,31 € TTC.

☞ **Décision 03 – 2014** du 31 janvier 2014 acceptant la proposition de la société ECM Bâtiment – 1 bis, rue des Plants – 91470 Forges-Les-Bains en vue de la construction d'un mur d'expression graphique situé bois des Touaines pour un montant de 4 900,00 € HT, soit 5 880,00 € TTC.

☞ **Décision 04 – 2014** du 31 janvier 2014 acceptant la proposition de la société P.G. Entreprise – La faye – 71320 Sainte Radegonde en vue d'effectuer des travaux d'élagage et d'abattage d'arbres sur la Commune de Forges-les-Bains pour un montant de 4 800,00 € TTC.

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2014

Aucune remarque n'est formulée.

➤ *Le compte rendu est approuvé par 17 voix, 1 abstention.*

## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Arrivée de Monsieur CHAMBRE (21h00).

Avant de laisser la parole à Monsieur AUDONNEAU pour la présentation détaillée, Monsieur LESTIEN rappelle le contexte électoral de l'élaboration du budget 2014 :

En fonctionnement, tout sera basé sur les dépenses courantes et donc récurrentes avec une recherche d'iso budget. En investissement, seules seront inscrites les opérations qui ont été classées en priorité haute, par la commission travaux, celles dont la réalisation doit être terminée en 2014.

Cela signifie qu'il va rester un volant de crédits non négligeable dont l'affectation reviendra à l'équipe suivante.

Présentation par Monsieur AUDONNEAU.

Deux grandes lignes directrices pour ce débat et cette préparation budgétaire.

- Un budget de fonctionnement ne comportant comme seules augmentations que celles qui s'imposent,
- Un budget d'investissement réduit à l'incontournable.

Ces deux orientations ont pour objectif de laisser aux suivants la plus grande latitude possible pour la réalisation de leurs projets dans une bonne logique démocratique.

### Hypothèses de travail :

Elles n'ont pas changé par rapport aux années précédentes, à savoir, que les prévisions de dépenses sont maximisées et toutes les prévisions de recettes sont minimisées.

### Grandes dépenses en investissement :

Eglise	215 K€ TTC	}	Restes à réaliser en 2014 et travaux de priorité haute
Centre bourg, pôle social	171 K€ TTC		
Voirie RD 97	356 K€ TTC		
Divers	418 K€ TTC		
En réserve pour la prochaine équipe	664 K€ TTC		

### Décomposition des travaux divers en priorité haute (418 K€ TTC)

Bois des Touaines	14,4	École maternelle	32,3	Parc des thermes	6,7
Maison de Santé	23,1	École élémentaire	25,2	Locaux sportifs	24,0
Éclairage public	15,8	Église / Poste	42,0	Locaux poste	19,3
Sécurité routière	19,4	Voirie	121,1	Reste	74,9

### Plan Moyen Terme (P.M.T.):

Il n'y a pas de P.M.T., conséquence logique de l'approche adoptée pour la préparation de ce budget 2014. Ce P.M.T. sera élaboré par l'équipe suivante.

### Taux d'endettement :

Avec l'emprunt réalisé en 2013, le taux d'endettement va atteindre 7,90 % en 2014 avant de décroître à nouveau dès 2015 du fait de la sortie de vieux emprunts.

### Recettes de fonctionnement :

- 1) Produits de gestion courante  
253 K€ en prévision 2014 contre 244 K€ en réalisé 2013 (la très grosse part  $\approx$  200 K€ provient de la restauration scolaire)
- 2) Impôts et taxes  
Une augmentation des produits basée sur la revalorisation des bases votées par le parlement soit 0,9 % pour 2014 et sur une augmentation physique de ces mêmes bases.
- 3) Total des recettes de fonctionnement  
4 060 k € en prévision 2014 contre 3 811 K € en réalisé 2013. Le prévisionnel 2013 était de 3 570 K €.

### Dépenses de fonctionnement :

- 1) Charges à caractère général  
1 025 K€ en prévisionnel 2014 contre 943 K€ en réalisé 2013. Le prévisionnel 2013 était de 1 011 K €.
- 2) Charges de personnel  
1 733 K€ en prévisionnel 2014 contre 1 645 K€ en réalisé 2013, dont 25 K€ pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et 17 K€ pour la cotisation aux ASSEDIC (adhésion effective au 1<sup>er</sup> janvier 2014). Le prévisionnel 2013 était de 1 671 K €.
- 3) Annuités de la dette  
378 K€ en prévisionnel 2014 contre 345 K€ en réalisé 2013
- 4) Dépenses totales de fonctionnement  
3 100 K€ en prévisionnel 2014 contre 2 900 K€ en réalisé 2013. Le prévisionnel 2013 était de 3 025 K€.

### L'autofinancement net

Après deux pics en 2011 et 2012 et une forte décreue en 2013, l'autofinancement retrouve un niveau plus habituel de l'ordre de 900 K€ en prévisionnel 2014.

## Taux d'imposition :

La proposition de la commission des finances est de reconduire les taux actuels, à savoir :

- Taxe d'habitation 12,33 %
- Taxe foncière 22,20 %
- Taxe foncière (non bâti) 83,77 %

## Conclusion :

- Réalisation de tous les projets sur la durée du mandat,
- Maîtrise des coûts de fonctionnement,
- Poids relatifs de l'imposition communale en baisse,
- Enrichissement du patrimoine de la Commune dont une partie à valoriser (VITALIS),
- Taux d'endettement  $\leq 8$  %,
- Importante réserve d'investissement pour le prochain mandat.

Madame DESMEDT fait remarquer que le dernier emprunt réalisé a fait monter le taux d'endettement à 7,90 % alors que la revente d'une partie de la propriété VITALIS n'est toujours pas réalisée.

Monsieur LESTIEN répond qu'un tel taux reste très raisonnable et que la vente à venir de VITALIS pour 1,7 M€, c'est ce qui est inscrit dans la promesse de vente qui a été signée, est une réserve financière conséquente pour la prochaine équipe.

Madame DESMEDT demande des précisions sur les 25 K€ prévus pour la réforme des rythmes scolaires.

Monsieur AUDONNEAU répond qu'il s'agit d'une provision correspondant à un tiers de la dépense totale estimée (prorata temporis). Il s'agit principalement de l'impact financier des contractuels supplémentaires qui seront nécessaires.

Monsieur ETIENNE fait remarquer que malgré la proposition de reconduction à l'identique des taux communaux, Forges reste une des communes les plus imposées de l'Essonne.

Monsieur AUDONNEAU répond que sur les 196 communes du département, Forges est aujourd'hui en 23<sup>ème</sup> position (du plus imposé vers le moins imposé) après avoir été en 8<sup>ème</sup> position il y a quelques années.

Monsieur LESTIEN propose un vote de principe sur les taux, ce qui permettra de bâtir un projet de budget.

➤ *Le conseil par 18 voix, 1 abstention se prononce pour la reconduction des taux d'imposition communaux.*

## **TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES**

### Rappel de la méthode de tirage :

Monsieur LESTIEN explique qu'il y a lieu chaque année de tirer au sort, à partir de la liste électorale générale, les futurs jurés d'assises. Neuf personnes doivent être tirées au sort (en réalité trois fois plus que nécessaire puisqu'il s'agit d'un pré-tirage).

La liste électorale générale comporte 280 pages de 001 à 280.

La procédure est la suivante :

- Tirage d'un nombre à deux chiffres correspondant aux deux premiers chiffres du numéro de page,
- Tirage d'un chiffre correspondant au troisième chiffre du numéro de page.

### Ce qui donne le numéro de page

- Pour finir, tirage du rang dans la page sélectionnée.

Seuls deux cas de rejet sont à prendre en compte au niveau de ce tirage :

- 1) Les personnes radiées. Dans ce cas retraitage.
- 2) Les personnes nées après le 31/12/92, c'est-à-dire qui n'atteindront pas l'âge de 23 ans en 2014. Dans ce cas, là aussi, retraitage.

Le tirage au sort donne les résultats suivants :

- |           |                                      |                         |
|-----------|--------------------------------------|-------------------------|
| 1) 09 5 7 | Madame DUMAIN épouse BEZARD Isabelle | Condition d'âge remplie |
| 2) 16 4 2 | Monsieur LECONTE Julien              | Condition d'âge remplie |
| 3) 12 4 1 | Monsieur GOUSSARD Didier             | Condition d'âge remplie |
| 4) 26 6 9 | Madame TRUBERT Aline                 | Condition d'âge remplie |
| 5) 06 5 4 | Monsieur CORVEST Didier              | Condition d'âge remplie |
| 6) 02 6 3 | Madame BIDAULT épouse RAMOS Émilie   | Condition d'âge remplie |
| 07 0 8    | Personne radiée, retraitage          |                         |
| 06 5 2    | Personne radiée, retraitage          |                         |
| 7) 17 4 6 | Madame LEVERT Gwénaëlle              | Condition d'âge remplie |
| 8) 22 2 8 | Monsieur PETRUZZELLA Vincent         | Condition d'âge remplie |
| 9) 12 0 1 | Madame GHELDMAN Nathalie             | Condition d'âge remplie |

## DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.)

Monsieur LESTIEN explique que parmi les priorités fixées dans le cadre de la D.E.T.R. figure l'accessibilité des bâtiments publics avec une fourchette de subvention de l'ordre de 20 à 30 % du montant HT des travaux, voire 50 % lorsque cette problématique d'accessibilité concerne des bâtiments scolaires.

Suite à une réflexion en bureau municipal, le choix de doter le bâtiment VITALIS d'un ascenseur s'est imposé comme cible idéale pour la D.E.T.R. pour deux raisons : le temps contraint pour préparer le dossier, d'une part, et l'obligation pour le Sous Préfet de répondre à un maximum de demandes avec une enveloppe budgétaire limitée.

Avec un coût prévisionnel de moins de 200 K€, cette opération est financièrement parlant calibrée pour la D.E.T.R.

Monsieur BOUCHON présente le détail technique, à savoir le choix d'une cage extérieure collée à une façade du bâtiment avec une machinerie située en partie haute dans une avancée de toiture qui est à créer. Le total HT de cette opération avec les honoraires et les frais de contrôle est de 170 520 €. Avec un taux de 30 %, la subvention attendue est de 51 156 €.

Madame DESMEDT demande pourquoi un seul bâtiment sur les deux existants va être équipé ?

Monsieur LESTIEN répond que la Commune ne conserve que la partie *est* de la propriété, c'est-à-dire un seul bâtiment.

Madame DESMEDT demande pourquoi il n'a pas été donné la priorité à l'école élémentaire qui a, elle aussi, grand besoin d'un ascenseur ?

Monsieur LESTIEN répond que l'accessibilité au niveau de l'école élémentaire est un vrai problème parmi d'autres et que tout cela va nécessiter une réflexion globale, notamment avec le prochain contrat départemental qui pourrait être consacré aux écoles. Il faut d'ailleurs rappeler qu'un projet d'extension pour l'école maternelle est déjà à l'étude. Tout cela va encore demander du temps et du travail.

En ce qui concerne VITALIS, les aspects techniques sont déjà complètement cernés et tant que la question de l'accessibilité ne sera pas traitée, la Commune ne pourra pas mettre ce bâtiment à la disposition des associations.

Monsieur LESTIEN propose de passer au vote.

➤ *Le conseil par 15 voix, 4 abstentions décide de solliciter la D.E.T.R. sur la base du dossier présenté. Autorise le maire ou son représentant à signer tous documents en vue de son obtention.*

## AUTORISATION DE SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS DE PRESTATIONS DE SERVICE POUR L'ACCUEIL PARENTS ENFANTS

Madame Marie CHABRIER présente la proposition de la commission cohésion sociale visant à renforcer l'accompagnement offert aux parents dans le cadre de l'accueil parents enfants en faisant appel aux services d'une psychologue et d'une sage femme.

Ces deux personnes seront rémunérées sur la base d'un nombre de prestations et d'un coût par prestation. Les deux contrats proposés ont une durée de cinq mois à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014.

Dans cette durée il est prévu :

- 1) pour la psychologue, 5 séances d'environ 1 heure chacune rémunérée 58,33 € HT la séance, soit 70,00 € TTC,
- 2) pour la sage femme, 3 séances d'environ 1 heure chacune rémunérée 58,33 € HT la séance, soit 70,00 € TTC.

Le budget total est de 560 €.

Monsieur LESTIEN ajoute qu'il s'agit d'un accompagnement social au service des forgeois dans le cadre d'une offre de soins élargie et dans une logique de proximité territoriale.

Monsieur DESSAUX demande les raisons d'une durée limitée à cinq mois, pour se donner jusqu'aux grandes vacances puis faire un point avant d'envisager un renouvellement ?

Madame Marie CHABRIER répond que ce sont ces raisons plus la volonté de laisser le temps à la prochaine équipe pour appréhender ce sujet qui ont conduit au choix de cette durée.

Madame DESMEDT demande si la réflexion engagée depuis plusieurs années au niveau de la C.C.P.L. en vue d'une prise en charge de ce service par cette dernière a avancé ?

Madame Marie CHABRIER répond que lors de la dernière commission intercommunale, il a été dit que le dossier était intéressant et à l'étude, mais que rien ne serait décidé avant les élections.

Monsieur LESTIEN ajoute que vu la perspective des élections, cette réponse, qui ne pouvait être autre, a cette fois pleinement son sens.

➤ *Le conseil par 19 voix approuve ces deux conventions. Autorise le maire ou son représentant à les signer.*

## QUESTIONS DIVERSES

### Point sur la zone du golf

Monsieur LESTIEN fait un point sur l'avancée du dossier de la zone du golf. Il y a eu ces dernières semaines, une avancée significative dans la mesure où les grandes lignes de l'aménagement de cette zone commencent à se dessiner avec d'un côté un équipement hôtelier sous maîtrise d'ouvrage privée et de l'autre un équipement tennistique sous maîtrise d'ouvrage communale.

Ce dossier dont le développement sera assuré par la prochaine équipe aura plusieurs facettes :

1) sur le plan urbanistique

Une révision du P.L.U. sera nécessaire pour permettre cet aménagement. La réflexion devant conduire à la définition du projet de révision a été initiée.

2) sur le plan patrimonial

- a) la Commune sera amenée à acquérir, sur la base de l'estimation du Domaine, le foncier nécessaire pour l'implantation de l'équipement tennistique,
- b) la Commune sera amenée à récupérer le foncier supportant la voirie qui longe le stade côté *nord*.

Pour ces deux points, le propriétaire du golf a fait connaître par écrit son accord de principe.

Monsieur ETIENNE fait part de ses craintes sur la pérennité des équipements hôteliers pour lesquels, en cas de difficultés, la tentation est grande de les reconvertir en logements.

Monsieur LESTIEN répond qu'effectivement une vigilance par rapport à cette problématique est nécessaire pour vérifier que le projet présenté répond bien à une vocation hôtelière et uniquement à celle-ci, la seule qui soit autorisée par le SDRIF. Les choses sont actuellement bien verrouillées et ce sera à l'équipe suivante de maintenir cette vigilance.

Fin de contrat de délégation pour la distribution de l'eau potable entre VEOLIA et le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable d'Angervilliers.

Monsieur DESSAUX rappelle qu'à part les hameaux de Malassis et du Chardonnet, tout le reste du territoire communal est desservi par VEOLIA dans le cadre d'un contrat de délégation avec le S.I.A.E.P. dont le terme est fixé en août 2015.

Si la qualité de l'eau fournie et la qualité des interventions sur fuites sont bonnes, par contre l'entretien du réseau par VEOLIA ne donne pas satisfaction. A noter qu'il y a aussi un problème de transparence dans les coûts annoncés.

En ce qui concerne l'entretien environ 3,4 km de canalisations devraient être renouvelés chaque année, alors que l'entretien réel varie de 0 à 1 500 ml par an. Tout ceci a amené le S.I.A.E.P. à lancer une réflexion sur un passage en régie publique.

Les motivations de cette réflexion sont les suivantes :

- des élus locaux aux commandes
  - o la D.S.P. ne le permet pas, les élus étant exclus des actes de gestion du délégataire,
  - o les élus décident du prix du service,
  - o les excédents du budget d'exploitation sont réinvestis : ce qui protège le patrimoine sur le long terme et garantit aux générations futures qu'elles en bénéficieront.
- pas de rémunération des services centraux
  - o meilleur niveau d'investissement dans le patrimoine
    - meilleur état du réseau,
    - meilleur rendement.

Comment cette réflexion se déroule-t-elle ? :

- visites d'autres syndicats :
  - o Ablis
  - o Les lacs de l'Essonne (Viry-Châtillon),
  - o S.I.A.P. Aveyronnais (en projet – même profil – 2 ans d'expérience)
- audit de faisabilité :
  - o lancé en 2013,
  - o marché au cabinet Egis-eau,
  - o retour aux élus en décembre 2013,
  - o avis positif en conclusion de l'audit,
  - o assistance à maîtrise d'ouvrage : S. De Korner, ancienne directrice « d'Eau de Paris ».

Sans entrer dans les détails financiers, la régie devrait permettre à coût de l'eau inchangé de dégager chaque année plusieurs centaines de milliers d'euros à consacrer à la réhabilitation des 240 km de réseau. A ce sujet, il est utile de préciser qu'un contentieux est en cours entre VEOLIA et le S.I.A.E.P. au sujet de l'entretien du réseau.

Enquête publique sur les aménagements de la Prédecelle.

Monsieur DESSAUX annonce que le retour suite à l'enquête publique est positif pour l'ensemble des points du projet.

## Point sur les actions patrimoniales menées par le P.N.R. dans les communes membres

Monsieur AUDONNEAU annonce que le rapport préparé par le P.N.R. est à la disposition de ceux qui le souhaitent. Dans ce rapport sont décrites 29 opérations allant de la réhabilitation d'un mur de clôture remarquable à la restauration lourde d'un bâtiment présentant un intérêt historique.

Monsieur LESTIEN précise que dans le domaine patrimonial, l'évaluation préalable en termes d'avantages et d'inconvénients des actions du P.N.R. doit être faite systématiquement tant les exigences de ce dernier sont élevées, ce qui peut parfois se traduire par des surcoûts qui ne sont que partiellement compensés par les subventions versées.

### Parking côté *ouest* du stade

Monsieur ETIENNE demande si ce parking est suffisamment dimensionné puisque du stationnement a été constaté sur le haricot du carrefour du gymnase.

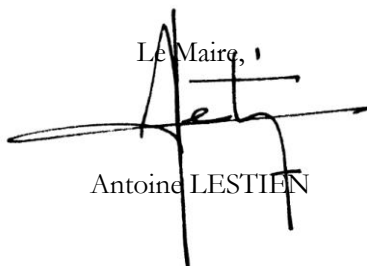
Monsieur LESTIEN pense que le problème n'est pas du côté du parking mais plutôt des utilisateurs du gymnase qui ne veulent pas marcher et stationnent au plus près. Dans ces conditions le mieux va être d'empêcher ce stationnement.

Madame PETRUZZELLA évoque plusieurs points :

- le panneau de STOP à la sortie de Chardonnet qui a été couché,
- le poteau E.D.F. sur le parking de la rue des Mares,
- le souhait que des panneaux indicateurs soient mis en place pour le parking situé rue des Mares.

Le prochain conseil est fixé au jeudi 13 mars 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

Le Maire,  
  
Antoine LESTIEN